

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques  
N° Tél. : 01.69.49.77.00  
N/Réf. : NDA/MC/CB



**DECISION N° 2009/221**

**OBJET** : Contrat de fourniture de gaz concernant la Cuisine Centrale sise rue des Meuniers 91330 Yverres, conclu avec GDF SUEZ.

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yverres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008 et 25 juin 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat de fourniture de gaz pour la Cuisine Centrale sise rue des Meuniers 91330 Yverres,

**- DECIDE -**

D'APPROUVER ET DE SIGNER ledit contrat avec GDF SUEZ – Branche Energie de France, Provalys Performance Energétique – Région Ile de France Est, Immeuble Terra Nova, 68/70, rue de Lagny 93558 Montreuil cedex,

DIT que le contrat doit prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an,

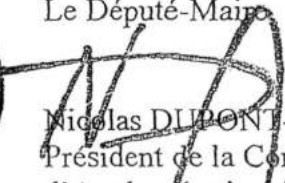
DIT que le montant du contrat s'élève à 132,77 euros H.T. soit 158,79 euros TTC annuel comprenant la maintenance et le dépannage.

Fait à YERRES, le 10 décembre 2009

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex  
Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



Le Député-Maire

  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yverres